

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

ERRATUM – AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

La soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, informe les contribuables que :

L'avis public donné le 18^e jour du mois de septembre 2024 comporte une erreur. Il aurait dû comprendre les mentions « Rôle triennal 2023-2024-2025 » et « 3^e exercice financier (2025) » au lieu de « Rôle triennal 2022-2023-2024 » et « 3^e exercice financier (2024) ».

Donné ce 17^e jour d'octobre deux mille vingt-quatre (2024).

Mme Vanessa Caron
Directrice générale